



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 18 Janvier 2019

Le préfet de la Charente-Maritime renouvelle le dispositif de sécurité demain, samedi 19 janvier, à La Rochelle en vue des appels à se rassembler et à manifester qui circulent sur les réseaux sociaux.

Comme précédemment, ces manifestations ne s'inscrivent dans aucun cadre légal puisqu'elles ne sont pas déclarées en préfecture, ni avec un parcours préalablement défini.

Le préfet a pris un arrêté réglementant temporairement la vente de produits chimiques inflammables ou explosifs sous la forme liquide, solide, ou gazeuse ainsi que la vente, la cession, la détention, le transport et l'utilisation d'artifices et de matières dangereuses du 18 janvier 2019 à 20h00 au 21 janvier 2019 à 08h00.

Ainsi, toute personne participant à un tel rassemblement est susceptible de voir son identité contrôlée sur réquisition du procureur de la République. Elle pourra faire l'objet de palpations de sécurité et de contrôles des sacs, et le cas échéant être interpellée et présentée à la justice en cas de trouble à l'ordre public.

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17



twitter